



Saint-Aygulf - Étangs de Villepey

La petite Camargue du sud-est...

Ils sont notre delta, notre Camargue. Les étangs de Villepey constituent un magnifique site naturel préservé et seront à nouveau à l'honneur lors des Journées mondiales des zones humides début février. Partons à la (re)découverte de ces 260 hectares uniques en leur genre.

Les étangs de Villepey couvrent quelque 260 hectares sur la partie sud de l'embouchure de l'Argens. Depuis l'extrémité de la base nature (côté fleuve Argens) jusqu'à la Galiote en ce qui concerne leur délimitation littorale. Jusqu'à la RD7 et à hauteur du camping "Le Provençal" sur leurs façades ouest et nord-ouest en ce qui concerne leurs limites terrestres.

Ils forment une des rares zones humides littorales, remarquable de par les échanges continus entre eaux douces et marines qui ont induit une forte diversité de milieux spécifiques, tels que la lagune, la vasière, la sansouïre, les dunes, les prairies sèches et humides, la pinède, et une richesse incommensurable, tant sur les plans floristique que faunistique.

Depuis 2005 - épilogue d'une procédure lancée dès 1980 -, les étangs sont propriété pleine et entière du Conservatoire du littoral. Cet établissement public (créé par la loi du 10 juillet 1975) a entre autres pour vocation d'acquiescer et veiller à la sauvegarde et la préservation des espaces lacustres et naturels. Il confie la gestion des étangs à la ville de Fréjus, précisément aux gardes du littoral, rattachés au service municipal de l'environnement.

"Ce qu'il convient surtout de se rappeler à ce sujet, explique Gérard Soccoja, conseiller municipal, délégué au domaine public maritime, au littoral, aux espaces lacustres et naturels de bord de mer, c'est le « no man's land » qu'étaient encore les étangs il y a 25 ou 35 ans", du temps de l'exploitation de ces gravières qui, elles aussi, ont participé de la création des étangs.

"Aujourd'hui, c'est une zone classée Ramsar (encadré page suivante), et ce n'est pas là le plus mince exploit que d'avoir inversé cette tendance, mais aussi d'être parvenu à réunir tout le monde autour de la même table - pêcheurs, chasseurs, ornithologues, Conservatoire, gardes -, pour que chacun apporte son savoir-faire, ses connaissances et prenne une part dans cet équilibre naturel retrouvé."

Pour autant, les étangs demeurent un éco-système très fragile. L'équilibre hydraulique est assuré par le biais d'une lône, depuis les étangs de Bret jusqu'aux Esclamandes. L'objectif étant là de permettre à la lagune de conserver une salinité suffisante.

Les inondations ont permis une reconnexion bénéfique des étangs avec la mer

À ce titre, et même s'il pourrait paraître paradoxal de s'exprimer de la sorte, les inondations successives de 2006 mais surtout 2010 et 2011 ont constitué de "vraies chances", annonce Gérard Soccoja. *Bien sûr, je partage la peine et le désespoir des personnes touchées par ces inondations et comprenez bien que je ne parle là que d'un strict point de vue naturel. Car ces phénomènes météorologiques ont en effet permis de rouvrir le grau de la Galiote, et ainsi recréer le marnage dans les étangs".* Il est vrai que pas moins de "50 m³/seconde passèrent sous les arches du pont de la Galiote au plus fort de la crue" en 2010. De quoi assurer la reconstitution du "circuit de réoxygénation de l'eau. De fait, aujourd'hui, les étangs ont retrouvé un taux de salinité propre à empêcher la prolifération de méthane et la pollution olfactive. En ce sens, les inondations ont permis de retrouver une qualité d'eau exceptionnelle dans les étangs".

Et la flore et la faune piscicole, qui vont bien entendu de pair...

Mais la faune des étangs, ce sont encore les quelque 240 espèces d'oiseaux qui font des étangs de Villepey "l'un des rares sites de migration dans le sud-est", et une étape importante dans ces, parfois, très longs voyages. Flamands roses, échassiers, canards, grèbes, sternes et autres mouettes apprécient ainsi le confort du site, et constituent à ce titre l'un des attraits pour le grand public, dans un cadre contrôlé rappelons-le. Là est d'ailleurs une autre des contraintes dont il faut tenir compte, dans cet objectif de préserver les intérêts des uns et des autres (encadré "gestion des étangs"). Au final néanmoins, il apparaît que ville de Fréjus et Conservatoire du littoral ont parfaitement accompli leur mission.

En 2008, les étangs de Villepey sont effectivement devenus l'un des sites reconnus par la Convention de Ramsar - au même titre que 41 autres en France, métropolitaine et d'outre-mer. Une reconnaissance supplémentaire, justifiant de leur fonction fondamentale et de l'intérêt de leurs préservation et mise en valeur.



La gestion des étangs incombe à la ville

La gestion des étangs de Villepey incombe à la ville de Fréjus. Un Comité de gestion détermine annuellement les actions à mener. Le budget pour mener ces actions est notamment alimenté par les recettes estivales des parkings des plages, complété par des subventions de la ville, du Conservatoire du littoral et des institutionnels (Les Conseils général et régional).

Le Conservatoire se charge de la partie investissement, qui consiste notamment à créer et baliser pistes et sentiers pour réguler la fréquentation touristique et limiter l'impact, alors qu'une zone sanctuaire est aménagée en plein cœur du site pour y préserver la vie sauvage.

La gestion de la ville de Fréjus se traduit quant à elle par l'entretien au quotidien du site - à travers des travaux de débroussaillage, de fauche, de nettoyage, de mise en places de ganivelles -, la surveillance ou encore l'accueil et l'information du public, a fortiori lors des manifestations dédiées telles que les journées mondiales des zones humides...

Désensablement (de l'Argens) et réensablement (à la Galiote) à moindres frais

"L'objectif du Comité de gestion est ainsi de favoriser des projets qui mettent les étangs en valeur. Cela va de l'aménagement du sentier du Pas des Vaches à la restauration de la Ferme des Esclamandes, où existe d'ailleurs toujours le projet d'éco-musée. L'essentiel est de concilier les intérêts de tous."

Le réensablement de la plage de la Galiote en juin dernier participe de ces projets. D'autant que ces travaux ont été opérés à moindre coût, puisqu'inscrits dans le cadre d'un contrat Natura 2000 marin (lire ci-dessous), qui visait à désensabler l'embouchure de l'Argens, et utiliser le sable extrait à cette occasion pour "réengraisser" la plage.

Touristes et plagistes d'un côté - qui retrouvaient une plage plus en rapport avec une configuration finalement pas si lointaine -, associations et professionnels défenseurs de la nature et des étangs de l'autre, tous auront eu l'occasion de se réjouir d'un projet qui aura préservé les intérêts en jeu.



Si l'aménagement - ici des platelages - incombe au Conservatoire du littoral, l'entretien courant revient à la ville de Fréjus



Les étangs de Villepey ont été inclus dans le périmètre du site Natura 2000 "Embouchure de l'Argens", de par la diversité des habitats et milieux spécifiques qui le composent. À ceci s'ajoute encore un potentiel avifaunistique remarquable avec quelque 250 espèces d'oiseaux recensés

Natura 2000 : actions passées et à venir

Les étangs de Villepey ont été inclus en 2008 dans le périmètre du site Natura 2000 "Embouchure de l'Argens", avec la plaine agricole de l'Argens, l'Argens et sa ripisylve (c'est-à-dire sa forêt de rives) et encore une partie marine au large des plages de Saint-Aygulf.

Diverses actions ont été conduites dans ce cadre sur les étangs, dont le désensablement de l'embouchure et le réensablement de la plage de la Galiote évoqués par ailleurs, mais encore la création d'une mare au profit de la Cistude d'Europe, tortue aquatique d'eau douce dont l'habitat avait justement souffert de la salinité retrouvée suite aux inondations, ou la protection dunaire à la faveur de la pose de ganivelles.

D'autres actions interviendront dès ce début 2014 avec la pose de nouveaux platelages (planchers surélevés) sur les sentiers menant à la plage, tels qu'il en existe déjà aux Esclamandes ou au Pas des Vaches pour protéger le milieu du piétinement et limiter les risques de divagation du public... Il sera encore procédé au cours de cette année à la réhabilitation du milieu naturel de certains secteurs - la lagune "base nature" -, à travers notamment l'évacuation de matériaux et autres métaux divers...

Les JMZH 2014 les 8 et 9 février

La Convention d' Ramsar - officiellement relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement en tant qu'habitats des oiseaux d'eau -, est aussi couramment appelée convention sur les zones humides. Ce traité international a été adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Il vise à enrayer leur dégradation ou disparition, en leur reconnaissant des fonctions écologiques ainsi qu'une valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. C'est en 1986 que la France a ratifié la convention, qui tire son nom de la ville iranienne où elle fut adoptée en 1971, devenant l'un des 167 parties contractantes de par le monde.

Chaque année depuis 1997, le 2 février est décrété **Journée mondiale des zones humides** (J.M.Z.H.). Un événement, relayé à Fréjus depuis 2004 et décliné sur les trois jours du week-end, qui permet de faire découvrir les zones humides et de sensibiliser petits (le vendredi est consacré aux scolaires) et grands à leur importance et la nécessité de travailler à leur préservation.

2014 étant l'année internationale de l'agriculture familiale selon l'ONU, le thème des JMZH sera donc **"les zones humides et l'agriculture"**. L'édition 2014 à Fréjus se déroulera les samedi 8 et dimanche 9 février, avec des animateurs naturalistes d'un côté, un chantier bénévole mis en place de l'autre, le tout avec l'aide des associations environnementales, dont l'Association des Amis de Villepey.

À noter que le dimanche 2 février, date "officielle" des JMZH, une permanence ornithologique se tiendra à la base nature, plus précisément sur le bord de mer entre la piscine Maurice-Giuge et la villa du Pacha.



Paysage agricole au cœur des étangs avec cette exploitation de blé : l'agriculture sera le thème central des JMZH 2014 les 8 et 9 février